

Origine de la règle pour l'accord des participes passés avec avoir

« *Le participe passé est invariable si le verbe n'a pas de complément d'objet direct et quand celui-ci est placé après le verbe. Il s'accorde avec le complément d'objet direct lorsque celui-ci est placé avant le verbe.* »

Au Moyen Age, les moines copient ce qu'on leur dicte au fil de la plume. Souvent les mots sont attachés les uns aux autres, *sansséparation*. Quand ils écrivent, par exemple : «*Les crêpes que Pierre a mangées*», un simple regard vers la gauche permet d'identifier ce que Pierre a mangé. Il a mangé quoi ? Les crêpes. Le moine accorde.

Par contre, quand il doit écrire : «*Pierre a mangé ...*», il s'interroge. Pierre a mangé quoi ? Il doit attendre la suite du texte pour le savoir. «*Pierre a mangé avec beaucoup d'appétit et de plaisir, les crêpes de sa mère* ». A tous les coups, quand le moine est arrivé à «*les crêpes*», il a oublié qu'il avait un participe à accorder ou il n'a plus la place pour ajouter le «*s*» entre ses *motssansséparation*.

C'est ce qui est à l'origine de la règle des accords avec l'auxiliaire avoir (et de ses nombreuses exceptions).

Aujourd'hui il est proposé

« *J'ai mangé les crêpes* » ou «*Les crêpes que j'ai mangé*», le participe peut rester invariable sans être considéré comme faute d'orthographe.

La règle pour l'accord des participes passés devient :

Le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir est invariable.

Avec être, il s'accorde avec le mot auquel il se rapporte, comme un adjectif. "Elles sont arrivées" s'accorde comme "elles sont jolies".

(inspiré de *Flair*, *Libération* et *RTBF*)